

## **Crise sanitaire covid-19**

### **Doléances**

Introduction :

Les visio-réunions organisées par le Vice-rectorat Direction Générale de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie ne précisent pas selon un protocole homogène pour les établissements les conditions de reprise sanitaire et pédagogique hormis 3 semaines sans évaluation et sans PFMP. Les modalités de la reprise scolaire sont placées sous l'autorité des chefs d'établissement.

Suite aux retours des personnels éducatifs et des parents d'élèves, nous demandons l'instauration d'un protocole de reprise scolaire applicable à l'ensemble des établissements.

Propositions :


1. l'établissement d'un protocole sanitaire listant les conditions à appliquer dans le cadre scolaire par les autorités compétentes (DASS) (distanciation sociale, gestes barrières, gel hydroalcoolique, masques etc.) ;
2. le retour progressif dans les établissements scolaires :
  - a. le retour des personnels administratifs et des agents, pour validation des conditions matériels et sanitaires selon le protocole sanitaire des autorités compétentes (DASS).
  - b. le retour des professeurs pour appropriation du protocole sanitaire et des modalités pédagogiques fixées par le gouvernement et le Vice-rectorat - DGENC (conditions de réintégration des élèves, évaluations, PFMP, etc.) préalablement à l'accueil des élèves.
  - c. l'accueil des parents par une présentation des protocoles sanitaires et pédagogiques mises en place dans l'établissement permettant ainsi de valider la sécurité des élèves et la continuité pédagogique.
  - d. l'échelonnement du retour des élèves en priorisant les classes à examens afin de permettre l'appropriation par les élèves des protocoles sanitaires, de réintégrer le cadre scolaire selon le protocole pédagogique correspondant à la période (conditions d'évaluation, PFMP, modalités d'examens, etc.).

3. le retour de la scolarité exige de fixer clairement les conditions d'application de la distanciation sociale en milieu scolaire (effectif classe, organisation des internats, de la cantine et des récréations) ;  
Au vu du contexte sanitaire, de nouvelles règles sociales doivent en effet s'appliquer dans les établissements scolaires.
4. dans le cadre de l'application du protocole sanitaire en situation d'urgence sanitaire, nous demandons la suspension des formations SST et PSC1, dont les modalités de formation et d'apprentissage contre-disent l'application des gestes barrières et de la distanciation sociale ;
5. il serait souhaitable que les CHS soient partie prenante dans la mise en oeuvre du protocole sanitaire applicable à l'ensemble des EPENC ;

Ces propositions font échos aux inquiétudes des personnels éducatifs et des parents d'élèves.

Païta, le 14 avril 2020

Les co-secrétaires académiques SNUEP-FSU NC :



Jean-Philippe Raymonde



Boutin Patrick

**Pour l'enseignement professionnel**  
**SNUEP > Ne lâchons rien!**  
**F.S.U. Nouvelle-Calédonie**